

Je crois que le rôle du Régime d'assistance publique du Canada a été clairement établi. Je ne peux pas croire qu'un Canadien, et surtout un député, soit en faveur d'annuler un des programmes qui se sont avérés essentiels. Il ne faut pas songer à annuler ou à en diminuer l'importance, mais au contraire chercher les moyens de les rendre plus efficaces et plus valables. S'il faut dépenser moins de deniers publics, il faudrait que cela se traduise par une efficacité et une rentabilité accrues des programmes en question.

Pour quelqu'un qui vient des provinces maritimes, plus particulièrement de la Nouvelle-Écosse, le sujet a toujours été d'actualité. Les services prévus par le Régime d'assistance publique du Canada et les lois connexes des provinces sont absolument essentiels, mais ils représentent un énorme fardeau financier pour le gouvernement. J'ai ici des chiffres qui le démontrent clairement. A Terre-Neuve, par exemple, 17,9 p. 100 des dépenses de la province vont aux programmes sociaux. En Nouvelle-Écosse, les services sociaux absorbent 20 p. 100 des dépenses totales de la province. Au Nouveau-Brunswick, c'est 19 p. 100. Dans ces provinces, il y a aussi une part importante du budget qui est dépensée pour l'enseignement et la santé. A Terre-Neuve, l'enseignement et la santé absorbent à peu près 46 p. 100 des revenus du gouvernement. En Nouvelle-Écosse, c'est 42 p. 100.

Il ne faut pas être grand clerc pour se rendre compte que les provinces atlantiques dépensent des sommes considérables pour des programmes reliés à l'enseignement, à la santé et aux services sociaux. Cependant, les mêmes provinces sont obligées de créer des déficits qui finalement devront être payés par les impôts. Si les déficits augmentent, il est évident que les provinces n'auront pas les moyens de maintenir les services en question au même niveau.

• (1730)

Nous sommes arrivés à un stade où il faut améliorer ces services et veiller à ce que tous les Canadiens puissent vivre décemment. Je le répète, nous savons que bien des Canadiens n'arrivent pas à s'en sortir et qu'ils ont besoin d'aide.

Quand on se demande si les provinces ont les moyens d'offrir à leurs habitants les programmes et services sociaux nécessaires pour faire régner l'égalité au Canada, il convient de signaler de quelle façon les provinces dépensent leur argent. Ainsi, personne ne sera surpris d'apprendre que l'Alberta est en tête de liste en ce qui concerne les dépenses par habitant. Le gouvernement de l'Alberta dépense \$3,135 par habitant en services provinciaux. Par ailleurs la pauvre petite province de l'Île-du-Prince-Édouard vient en deuxième place sur la liste. Elle dépense \$2,618 par habitant en services. Ce sont des statistiques très intéressantes, car elles permettent de constater que la province de l'Alberta, qui possède bien des richesses et des ressources, est capable de dépenser \$3,135 par personne en services provinciaux et on comprend aisément pourquoi cette province peut se permettre de faire de telles dépenses; par contre, on se demande bien comment la province de l'Île-du-Prince-Édouard, qui vient en deuxième place à cet égard, a les moyens de consacrer \$2,618 par personne aux services provinciaux.

Compte tenu du fait que cette province accuse un déficit budgétaire et que son gouvernement est toujours endetté, je peux dire aux députés que si les virements de fonds destinés à cette province sont réduits, elle ne sera pas en mesure de

maintenir les services et si par ailleurs elle veut les maintenir, elle n'y parviendra qu'en majorant les impôts. C'est une situation très grave que les dispositions budgétaires viennent exacerber. Les députés doivent faire comprendre aux Canadiens que les dispositions budgétaires et les politiques financières ont des incidences sur les services dont ils ont besoin.

Permettez-moi de parler brièvement du régime d'assistance publique du Canada. Je le répète, ce régime s'étend à divers services à l'intention des nécessiteux, des personnes âgées, des invalides et des jeunes. Ces services sociaux sont rendus par l'intermédiaire des ministères provinciaux compétents et des municipalités. En général, les personnes qui veulent bénéficier de ces services doivent satisfaire à certains critères financiers. Mais dans certains cas, il est difficile d'appliquer ces critères. Il peut donc arriver que des gens qui estiment avoir besoin de l'aide gouvernementale ne puissent en bénéficier parce qu'ils ne satisfont pas aux critères financiers.

Cela soulève un problème dont on a discuté plus tôt, celui de l'universalité des programmes gouvernementaux. Il est vrai que lorsqu'il a mis en œuvre le programme de sécurité de la vieillesse et d'autres programmes d'aide, le gouvernement fédéral a établi le principe de l'universalité—si on peut dire que c'est un principe. Autrement dit, toute aide accordée à une personne âgée—pour avoir droit aux prestations de sécurité de la vieillesse, il faut avoir 65 ans et plus—doit être accordée à toutes les personnes qui ont atteint cet âge, sans tenir compte de leurs besoins ou de leur situation financière. Même si ce principe rallie l'appui général, il arrive un moment dans notre histoire où nous ne pouvons plus nous permettre ce genre de programme. En effet, en voulant venir en aide à une certaine catégorie de gens sans tenir compte de leur situation financière particulière, nous limitons notre capacité de fournir des services efficaces à ceux qui en ont véritablement besoin. On a dit, et je le crois aussi, que nous devrions repenser le principe—si on peut l'appeler ainsi—de l'universalité. Nous devons nous assurer que les gens ne sont pas privés de services nécessaires, voire essentiels, simplement parce que nous tenons à respecter un principe qui ne peut plus s'appliquer avantageusement.

Je crois aussi que nous devrions examiner cette question de l'universalité et songer à établir des critères de besoin et des méthodes qui nous permettent de déterminer quels citoyens canadiens doivent obtenir des services aux frais de la société. Nous ne devrions pas affaiblir notre pouvoir financier en fournissant des services gratuits à des personnes qui n'en ont pas vraiment besoin.

A mon avis—et de l'avis, j'en suis persuadé, de la plupart des députés—le gouvernement fédéral ne devrait absolument pas se retirer du domaine de la prestation de services sociaux. Cela serait extrêmement dangereux, non seulement pour les particuliers qui risqueraient d'en souffrir, mais pour toute la société canadienne. En outre, cela irait à l'encontre de l'esprit même des changements constitutionnels qui ont finalement été approuvés à la Chambre. Cela violerait le principe selon lequel tous les Canadiens, où qu'ils vivent au pays, ont droit à des services égaux. Les nouvelles dispositions constitutionnelles stipulent en effet que le gouvernement doit s'attacher à supprimer les causes de l'inégalité entre les régions. Il devrait faire en sorte que les habitants des Maritimes obtiennent des services de même niveau et de même qualité que ceux du centre et de l'ouest du Canada. Si le gouvernement fédéral devait se